



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octobre 2022

EN AUTOMNE, LA FORÊT SE PARTAGE



Durant cette saison, les activités en forêt publique sont nombreuses : balades, cueillettes de champignons, chasse. Tous les usagers sont évidemment les bienvenus en forêt, avec prudence. **Il est important de rappeler que la chasse est autorisée en automne et en hiver. Cette activité exige des précautions, tant pour les chasseurs que pour le grand public.** En période de chasse, les usagers sont invités à respecter la signalétique en place et ne pas accéder aux zones de chasse.

ATTENTION AUX ZONES DE CHASSE

La chasse est une pratique réglementée et autorisée jusqu'à la mi-février. Afin d'éviter les situations dangereuses, le grand public est invité à se renseigner sur les jours dédiés à la chasse. Ces informations sont consultables dans les mairies des communes concernées par les forêts domaniales ou sur le site onf.fr. **Des panneaux mobiles «chasse en cours» sont installés par les chasseurs sur les principaux chemins.**

Pour une sécurité optimale, il est demandé à tous de ne pas pénétrer dans les secteurs délimités par ces panneaux. Il est également conseillé d'adopter une tenue voyante ou de porter un gilet jaune pour être visible de tous.



LA CHASSE, UTILE POUR LA FORÊT

La chasse débute à l'automne, saison où les animaux sortent plus souvent à découvert dans un environnement moins feuillu. **Aujourd'hui, 30% des forêts font face à une surpopulation de cerfs, de chevreuils et de sangliers.** Attirés par les pousses de jeunes arbres et les écorces, les populations de grand gibier mettent en péril le renouvellement de la forêt s'ils sont présents en trop grand nombre. Les répercussions de ce déséquilibre peuvent dépasser le strict cadre des forêts : accidents de la circulation, dégâts sur les parcelles agricoles, risque accru de transmission de maladies telles que celle de Lyme...

En l'absence de prédateurs naturels, c'est la chasse qui régule les populations de grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers). Le niveau des populations est reconsidéré périodiquement en fonction des évolutions de la forêt et de l'agriculture alentour. **La surpopulation n'est pas exclusivement un problème forestier.** Les agriculteurs riverains sont susceptibles de subir eux aussi des dégâts. Les accidents liés aux collisions avec les animaux augmentent proportionnellement aux populations.

L'ONF suit le même protocole pour évaluer la population de grand gibier. Cette constance sur plusieurs décennies permet d'avoir une vision de la dynamique des populations et d'adapter les plans de chasse en conséquence.

EN FORÊT, ADOPTONS LES BONS COMPORTEMENTS

En période de chasse, une vigilance accrue est demandée en forêt. Quelques règles de bon sens doivent être mises en pratique :

- **Soyez attentifs** aux informations indiquant les jours et les zones de chasse en cours. Des interdictions existent, selon les départements et peuvent être prises par arrêté préfectoral.
- **Optez pour une tenue colorée** (gilet jaune), visible de loin. Ne sortez pas des sentiers autorisés pendant cette période.
- **Partagez la forêt et restez cordial.** L'ONF et tous les acteurs et usagers de la forêt travaillent ensemble pour que le massif demeure un espace de partage.

En savoir plus :

Consultez la charte du promeneur « J'aime la forêt »
[Tous promeneurs citoyens ! \(onf.fr\)](https://onf.fr)

